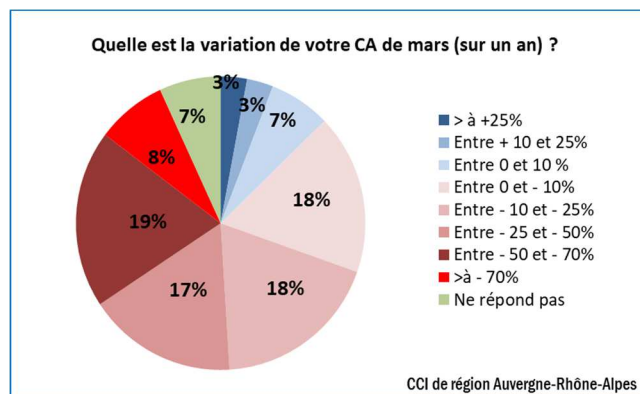
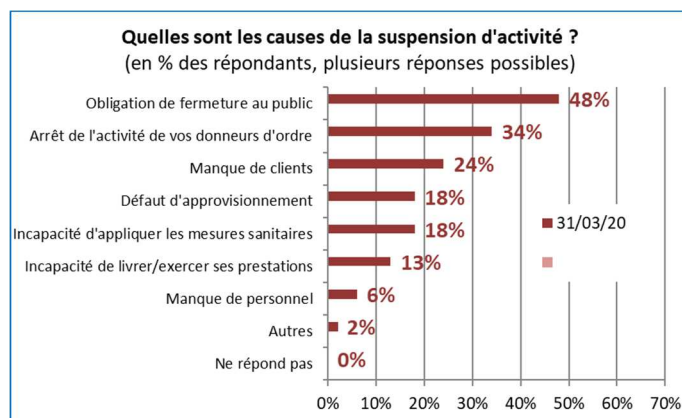


Observatoire économique Crise COVID-19

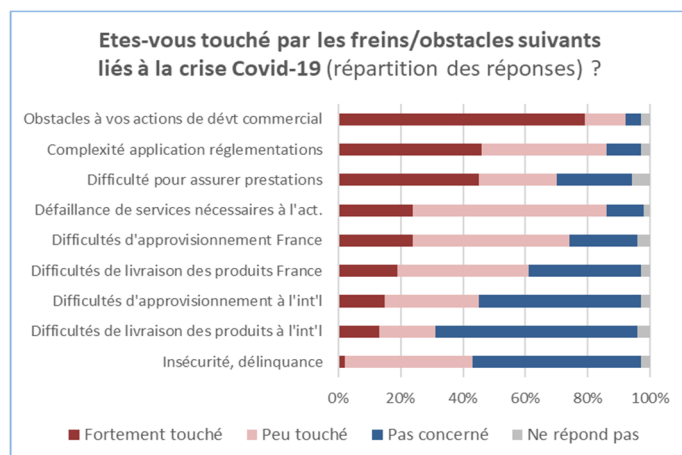
Cette note analyse les réponses de **164 dirigeants d'entreprises, membres élus des CCI** d'Auvergne-Rhône-Alpes, à une enquête sur les conséquences économiques de la crise Covid-19. 59 dirigent une entreprise industrielle, 55 sont des prestataires de services et 50 des commerçants. L'enquête a été menée du 1^{er} au 3 avril 2020.

38 % des dirigeants ont suspendu l'activité de leur entreprise (un sur deux dans le commerce). Si **l'obligation de fermeture au public** est la raison la plus fréquente, le **manque de clients** est une autre cause fréquente. Dans l'industrie, le premier motif est l'arrêt d'activité de donneurs d'ordre et le défaut d'approvisionnement est aussi fréquent. Dans ce contexte, plusieurs entreprises plaident pour que soient **évités les fermetures en cascade**, en faisant tout pour ouvrir ce qui peut l'être. La **difficulté d'appliquer les mesures sanitaires** empêche aussi l'ouverture de certains établissements, particulièrement dans le BTP.



Le choc est rude en termes d'activité. Parmi les entreprises ouvertes, au moins **80 % enregistrent un chiffre d'affaires en baisse en mars**, alors que le confinement n'a débuté que mi-mars. Et le **recul est de plus de 50 % pour 27 % des répondants**. 13 % des entreprises seulement se disent en activité normale et **6 % en sur-activité**. La quasi-totalité des entreprises a dû modifier les conditions d'exercice de l'activité : télétravail à grande échelle, process modifiés, mais aussi recentrage sur certaines activités, voire dans certains cas changement de production. Dans les entreprises en activité réduite, **39 % des salariés sont en chômage technique**, 19 % en télétravail et 10 % en arrêt de travail.

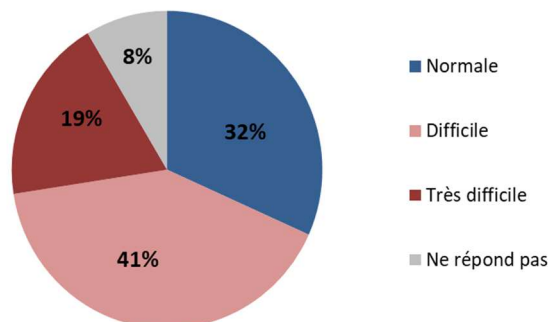
Près d'une entreprise sur deux en activité rencontre des difficultés importantes en raison de la **complexité des réglementations** liées à la crise, les services étant les plus touchés. La **difficulté à assurer les prestations de services auprès des clients** est aussi fréquemment citée. 80 % des entreprises sont fortement gênées pour leurs actions de développement commercial, la disponibilité de la communication numérique ne suffisant d'évidence pas. Pour les entreprises concernées par l'**export**, près d'une sur deux a d'importantes difficultés pour livrer. Autre constat, une entreprise sur quatre est fortement pénalisée par la **défaillance de services nécessaires à son activité**.





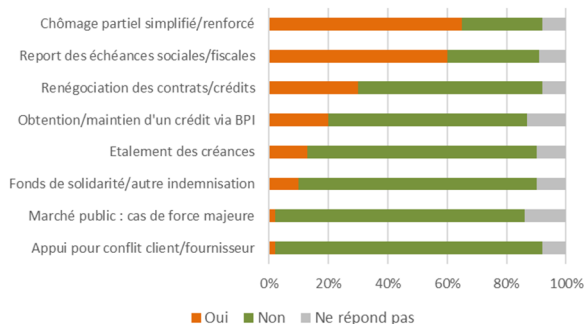
L'ampleur du choc économique auquel font face les entreprises engendre une **forte dégradation de leur trésorerie**. 60 % jugent leur situation de trésorerie difficile, (soit le double du niveau habituel pour cet indicateur) dont **19 % qui la jugent très difficile** (notamment dans le commerce). **L'insuffisance de chiffre d'affaires** est bien sûr la cause première des difficultés (87 % des entreprises en difficulté). L'allongement des **délais de règlement** est aussi fréquemment cité (37 %), certaines entreprises demandant de nouvelles mesures pour assurer un meilleur respect de ces délais. 15 % des entreprises déplorent des impayés.

Comment jugez-vous votre situation de trésorerie ?



CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Avez-vous eu recours à ces mesures de soutien (répartition des réponses) ?

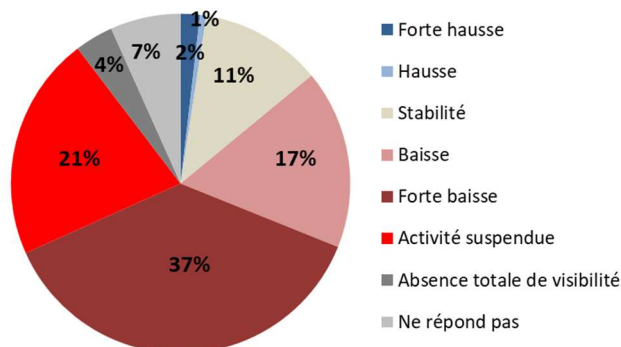


Le recours au chômage partiel et le **report des échéances** sociales ou fiscales sont les deux mesures de soutien les plus mobilisées par les entreprises, que leur activité soit maintenue en partie ou suspendue : de l'ordre de 60 % des répondants. Concernant les charges fiscales ou sociales, plusieurs entreprises considèrent qu'il faut aller au-delà du report et proposer une **suppression au moins partielle** compte tenu de l'ampleur de la perte d'activité liée au confinement. Fin mars, le fonds de solidarité était encore en cours de mise en œuvre. Près d'une entreprise sur quatre a demandé un **soutien relatif à ses crédits bancaires**. Plusieurs entreprises demandent aussi à ce que cette situation économique exceptionnelle soit prise en compte par les assurances.

Pour les 15 premiers jours d'avril, les prévisions des entreprises confirment la grande difficulté de la situation. **58% des répondants annoncent ainsi une activité suspendue ou en forte baisse**, la proportion étant plus forte dans les commerces. En prenant en compte toutes les baisses prévues d'activité, ce sont **au moins 75 % des entreprises qui s'attendent à une dégradation de leur situation**. 7 % des entreprises sont dans l'incertitude, manquant totalement de visibilité.

Les chefs d'entreprises sont pleinement mobilisés pour faire face à cette situation présente très problématique. Dans le même temps, ils sont aussi nombreux à exprimer leurs **préoccupations quant à la préparation de la sortie de crise**.

Prévision d'évolution de votre activité dans les 15 jours ?



CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour que celle-ci se passe au mieux, dans les meilleurs délais et avec le plus d'ampleur possible, ils pointent les points suivants :

- Il faut donner les moyens aux entreprises de **gérer au mieux le déconfinement au plan sanitaire** : poser des consignes claires sur les règles à respecter, disposer des matériels et produits de protection, éviter la médiatisation de messages inexacts...
- Compte tenu du choc économique subi, **il faut anticiper une reprise progressive** et donc veiller à ce que les dispositifs de soutien à la trésorerie, et plus largement aux financements, **produisent encore leurs effets au cours de l'été et à la rentrée**.
- Il faudra aussi tout faire pour **doper cette reprise**, avec les signes adaptés pour **inciter à travailler** (conditions des heures supplémentaires, gestion des congés et jours fériés). Et si la situation est grave, il faut aussi **veiller à mettre en avant les éléments positifs et exemplaires, pour restaurer la confiance**.

Les prochaines enquêtes permettront d'approfondir la préparation de la sortie de crise et les mesures à même d'assurer cette dernière.

La CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes remercie les membres élus des CCI pour le temps consacré à l'enquête alors qu'ils sont mobilisés pour permettre à leur entreprise de faire face à la situation et qu'ils sont engagés auprès du tissu d'entreprises de leur territoire.